

Présents

Lucien SPIGARELLI, Titulaire Aime la Plagne, Président (Pouvoir Corine MAIRONI)
Christian DUC, Titulaire Aime la Plagne
René LUISET, Titulaire La Plagne Tarentaise
Véronique GENSAC, Titulaire La Plagne Tarentaise
Anne CROZET, Titulaire Peisey-Nancroix (secrétaire de séance)
Séverine BRUN, Titulaire La Plagne Tarentaise (Pouvoir Fabienne ASTIER)
Bernadette CHAMOUSSIN, Titulaire Aime La Plagne
Anthony FAVRE, Titulaire La Plagne Tarentaise (Pouvoir Isabelle GIROD GEDDA)
Michel GENETTAZ, Titulaire Aime la Plagne (Pouvoir Solène TERRILLON)
Pierre GONTHIER, Titulaire La Plagne Tarentaise (Pouvoir Jean-Luc BOCH)
Laurent HUREAU, Titulaire Aime la Plagne (à partir de 18h45)
Anne LE MOUELLIC, Titulaire Aime la Plagne
Thierry MARCHAND-MAILLET, Titulaire Landry (Pouvoir Olivier GUEPIN)
Corine MICHELAS, Titulaire La Plagne Tarentaise
Pierre OUGIERTitulaire La Plagne Tarentaise
Joël OUGIER-SIMONIN, Titulaire La Plagne Tarentaise (Pouvoir Daniel RENAUD)
Pascale SYLVIN, Titulaire Landry
Laurent TRESALLET, Titulaire Peisey-Nancroix

Excusés

Fabienne ASTIER, Titulaire La Plagne Tarentaise
Jean-Luc BOCH, Titulaire La Plagne Tarentaise
Freddy BUTHOD-GARCON, Titulaire La Plagne Tarentaise
Isabelle GIROD GEDDA, Titulaire La Plagne Tarentaise
Olivier GUEPIN, Titulaire Landry
Corine MAIRONI, Titulaire Aime la Plagne
Christian MILLERET, titulaire Aime La Plagne
Daniel RENAUD, Titulaire La Plagne Tarentaise
Solène TERRILLON, Titulaire Aime la Plagne
Pascal VALENTIN, Titulaire Aime La Plagne

Lucien SPIGARELLI ouvre la séance.

Anne CROZET est désignée secrétaire de séance.

1. ADMINISTRATION GENERALE

✓ Nomination des représentant à l'APTV

Le Président rappelle au Conseil que l'APTV est un syndicat mixte ouvert ayant pour objet notamment de définir le schéma de cohérence territoriale (SCOT) à l'échelle de son territoire, la coordination des politiques contractuelles concernant le territoire Tarentaise-Vanoise (CDDRA/CTS), la mise en œuvre des politiques contractuelles en matière de gestion de l'eau et des cours d'eau et la réalisation d'actions de communication autour du tourisme estival. Il est composé des cinq intercommunalités de Tarentaise-Vanoise et du département de la Savoie.

Il indique que suite à son élection en tant que Président de la communauté de communes des Versants d'Aime, suite à la création de communes nouvelles au sein des Versants d'Aime, et suite à la démission de conseillers communautaires, il convient de désigner deux titulaires et un suppléant qui siègeront en tant que représentants au sein de l'APTV.

Le Président sollicite donc le Conseil pour désigner deux titulaires et un suppléant au sein de l'APTV.

Se portent candidats pour les postes de titulaires Lucien SPIGARELLI et Anne LE MOUELLIC, et pour le poste de suppléant le Président propose le nom de Solène TERRILLON, excusée ce jour.

Le Conseil Communautaire désigne à l'unanimité Lucien SPIGARELLI et Anne LE MOUELLIC comme représentants titulaires auprès de l'APTV, et Solène TERRILLON en tant que suppléante.

1. RESSOURCES HUMAINES

✓ Création de deux postes d'adjoints techniques saisonniers à temps plein

Christian DUC, vice-président aux ressources humaines, rappelle que les Versants d'Aime assurent le damage de la zone hivernale de loisirs des Fours depuis de nombreuses années. Pour ce faire, il convient chaque année, de recruter des agents saisonniers.

Il rappelle que la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 3, 2° permet aux collectivités de recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité.

Il propose de créer deux postes non permanents d'adjoint technique (catégorie C) pour la période du 1er décembre 2016 au 30 avril 2017.

Il précise que la collectivité n'ayant aucun moyen de déterminer par avance les horaires de travail de ces postes dans la mesure où ils dépendent des conditions météorologiques, et notamment de l'enneigement, il est proposé de rémunérer un des agents à la vacation, sur la base des interventions effectivement réalisées et à un tarif horaire identique à ce qui a été pratiqué les années précédentes, soit sur la base de l'indice brut 499, indice majoré 430. Néanmoins, afin de sécuriser le dispositif ainsi que la situation de l'agent ainsi recruté, il est suggéré de fixer un forfait minimum de 15 h pour la saison.

Il explique que pour parer à d'éventuelles absences de l'agent qui sera recruté et garantir la continuité du service public, il est proposé de créer un second poste, également vacataire, lequel serait rémunéré dans les mêmes conditions, sans forfait minimum.

Michel GENETTAZ demande si le recrutement n'est pas trop difficile pour un forfait si réduit.

Christian DUC assure que le recrutement se fait sans problème tous les ans, souvent avec les mêmes personnes intéressées par ce forfait d'une année sur l'autre.

Le Conseil Communautaire vote à l'unanimité la création de deux postes d'adjoints techniques saisonniers vacataires, du 1er décembre 2016 au 30 avril 2017 :

- **Dont un sera rémunéré sur la base de l'indice brut 499, indice net majoré 430, avec un forfait de 15 h dans la saison,**
- **Et l'autre sur la même base de tarif horaire mais sans forfait minimum.**

✓ Avenants contrats des enseignants de musique

Le Président rappelle que le Conseil Communautaire a, par délibération du 6 juillet 2016, créé les postes d'enseignants nécessaires au fonctionnement de l'Espace Musical, pour la période du 1^{er} octobre 2016 au 30 septembre 2017.

Le Président précise qu'il a ensuite, par le biais de la délégation d'attribution dont il bénéficie, signé les contrats avec les enseignants recrutés.

Ces contrats stipulent, à l'article 1 : Objet et durée du contrat, que le « contrat pourra faire l'objet d'un avenant à compter du mois de novembre, en fonction des élèves inscrits dans la discipline enseignée, à l'issue du parcours de débutants ».

Le Président rappelle qu'en effet, dès la rentrée et jusqu'aux vacances de Toussaint, il est proposé un parcours de découverte aux élèves débutants, qui testent divers instruments. A l'issue de ce parcours, les élèves s'inscrivent dans la discipline qu'ils ont choisie, ce qui donne lieu à des modifications de temps de travail des enseignants, à la hausse ou à la baisse selon le cas.

Le Président annonce que la réunion d'attribution des instruments s'est réunie le 17 octobre ; au regard des élèves inscrits dans chaque discipline au 1^{er} novembre 2016, il convient donc de passer des avenants aux contrats, comme suit :

Postes créés au 01.10.2016			Heures hebdomadaires au 01.11.2016	Avenant
Discipline	Grade	Heures hebdomadaires au 01.10.2016		
Piano	assistant d'EA	7 h 00	9 H 20	+ 2 h 20 / semaine
Clarinette/saxophone	assistant d'EA	9 h 20	10 h 00	+ 0 h 40 / semaine
Cornet	assistant d'EA	10 h 10	11 h 20	+ 1 h 10 / semaine
Guitare classique	assistant d'EA	3 h 40	4 h 50	+ 1 h 10 / semaine
Guitare accompagnement	assistant d'EA	3 h 00	2 h 40	- 0 h 20 / semaine
Danse	assistant d'EA	5 h 15	4 h 00	- 1 h 15 / semaine
Percussions	assistant d'EA	8 h 20	7 h 40	- 0 h 40 / semaine

Le Président invite le Conseil à voter les avenants ci-dessus pour répondre aux besoins de cours dans les différentes disciplines.

Corine MICHELAS demande si ces modifications rajoutent des heures de cours en plus.

Le Président confirme qu'il y a plus d'heures, mais que c'est le cas chaque année puisque les contrats se font sur une base estimative basse.

Thierry MARCHAND MAILLET demande si cette hausse est prévue dans le budget.

Le Président répond par l'affirmative.

Le Conseil Communautaire vote à l'unanimité les avenants tels que présentés ci-avant et autorise le Président à signer lesdits avenants.

✓ **Mise à disposition d'un agent des Versants d'Aime à l'Harmonie d'Aime**

Le Président rappelle au Conseil que dans le but de resserrer les liens entre l'école de musique et la pratique musicale au sein de l'Harmonie d'Aime, la Communauté de Communes des Versants d'Aime met, depuis de nombreuses années, un assistant d'enseignement artistique à disposition de l'association pour assurer la direction musicale et artistique de l'orchestre.

Il ajoute que le Conseil Communautaire a, par délibération du 20 novembre 2013, approuvé cette mise à disposition pour une durée de 3 ans, à compter du 1er novembre 2013. Le Président de l'Harmonie, satisfait du dispositif, a, par courrier du 17 août 2016, sollicité Les Versants d'Aime pour le renouvellement de cette mise à disposition.

Le Président propose au Conseil Communautaire d'accepter ce renouvellement sur les bases identiques à celles appliquées par le passé, à savoir :

- Mise à disposition d'un agent à raison de 4 heures hebdomadaires et ce pour une durée de 3 ans, soit du 1er novembre 2016 au 31 octobre 2019
- Remboursement par l'Harmonie des frais engagés pour le service effectué (rémunération brute et charges sociales) au terme de chaque année civile.

Il précise que l'agent qui doit être mis à disposition a confirmé son accord sur le renouvellement de la convention pour une durée de 3 ans, en date du 18 août 2016. Par ailleurs, la Commission Administrative Paritaire, sollicitée sur ce dossier, a émis un avis favorable lors de sa séance du 4 octobre 2016.

Le Conseil Communautaire valide à l'unanimité le projet de convention tel qu'établi et autorise le Président à signer ladite convention.

2. CULTURE

✓ **Approbation du programme de 2017**

Le Président rappelle que la Communauté de Communes a pour ambition de développer une programmation culturelle pour la Maison des Arts à même de renforcer à la fois ses missions publiques et de répondre à ses engagements pris pour le territoire en matière de diffusion et de sensibilisation à la Culture.

Il mentionne les différentes expositions et projets prévus, en soulignant la nécessité d'attirer à la fois de nouveaux artistes et de nouveaux visiteurs.

La programmation culturelle de la Maison des Arts proposée, qui s'articule en 2017 autour du Cycle de l'Identité, peut être traduite par le tableau suivant :

Conférences et animations à la Maison des Arts	1000 €
Centre de ressources Abonnement tout public à des revues et achat de livres	400€
Expositions :	
Fin de l'exposition Abécédaire graphique Location de l'exposition (1400 €) Aller-retour Aime/Villeurbanne (40 € x 2 : 80 €)	1480€
Exposition Anarchitecture Appel à candidatures en partenariat avec l'Artothèque d'Annecy Aller-retour Aime/Annecy (45 € x 2 : 90 €) Artothèque (55 €)	145€
Exposition TOMA Location de l'exposition	1350 €
Exposition IAC Location d'un 20 m 3	300 €
Exposition Échappée Belle (ex situ) Matériel commun aux artistes (bois)	500 €
Exposition des écoles	0 €
Exposition Line Orcière Location d'exposition avec transport	2500 €
Conception d'une exposition de photographie des habitants des Versants d'Aime Prestation d'un photographe, tirage des photos	5000€
Frais de goûter de l'art, vernissages, et de rencontres diverses avec les usagers	2500 €
Animation pédagogiques (publics scolaires et âgées) Achat de matériel	1000 €
Frais de déplacements et d'installation d'exposition	500 €
Visites d'expositions	200€
Frais de transport Peisey-Nancroix	1000€
Rencontres/repas partenaires	500€
Total TTC	18375€
Recettes	
Produits de biens et services	
Demande de subvention CTS 3G (30%)	5513€
Autofinancement des Versants d'Aime	12862 €

Anne LE MOUELLIC, membre de la commission Culture, précise que dans le cadre du projet de la conception d'une exposition de photographie des habitants des Versants d'Aime, il s'agit de faire un appel à projets auprès des photographes amateurs et professionnels du canton et des alentours, pour qu'ils interviennent auprès des habitants des Versants d'Aime, afin de toucher un public large. Elle rajoute que l'exposition TOMA permettra également d'attirer un public jeune et intéressé par la glisse. Elle ajoute également que l'IAC de Villeurbanne est un partenaire historique qui a accepté de prêter une de ses expositions pour une somme modique, à savoir les frais de transport.

Le Président mentionne également la ligne « Frais de Transport Peisey-Nancroix » pour l'expliquer : il indique qu'en effet, les écoles des communes éloignées d'Aime et donc de la Maison des Arts assistaient par conséquent à moins d'expositions et n'organisaient pas d'ateliers sur place. La responsable de la Maison des Arts a pu se déplacer par le passé dans les écoles, mais sans pouvoir amener les œuvres sur place. Aussi, la commission culture a considéré pertinent d'envisager une ligne de financement du transport des scolaires jusqu'à la Maison des Arts, dans un souci d'égalité de traitement des jeunes Aimerains et des autres écoliers du territoire.

Thierry MARCHAND MAILLET demande si le budget sera modifié si la demande de subvention n'est pas accueillie favorablement par le Conseil départemental

Le Président convient que ce programme est prévisionnel, et que la pertinence de certaines opérations sera réinterrogée si la subvention n'est pas reçue.

Corinne MICHELAS demande quel est l'avis de la commission sur ce programme.

Anne LE MOUELLIC précise que la commission approuve ce programme, et précise qu'il y a un peu moins d'expositions cette année uniquement pour exploiter chacune au maximum, avec un public varié.

Le Conseil vote à l'unanimité le programme 2017 de la Maison des Arts

✓ **Demande de subventions pour la Maison des Arts**

Le Président rappelle qu'afin de contribuer au développement culturel de la Tarentaise, les Versants d'Aime sollicitent l'aide du Conseil Départemental de la Savoie. Le coût total de la programmation, qui débutera en janvier 2017, est de 18 375€ TTC de crédits de fonctionnement. L'aide demandée au Conseil Départemental de la Savoie est de 5 513€.

Le Conseil approuve à l'unanimité la demande de subvention pour la Maison des Arts auprès du Conseil départemental.

✓ **Fixation du prix des prestations de la Maison des Arts**

Le Président rappelle que la responsable de la Maison des Arts est régulièrement sollicitée par différentes structures du canton et de l'extérieur pour intervenir auprès d'un public très divers, que ce soit dans les locaux de la Maison des Arts ou directement dans les structures. Il s'agit principalement d'écoles, d'associations, voire d'établissements privés.

Il est dans l'intérêt de la Maison des Arts de s'ouvrir à un public varié, pour remplir ses objectifs en termes de diffusion de la culture autant que pour assurer son rayonnement sur le territoire. Dans cette perspective, et tout en assurant de larges horaires d'ouverture au public, il est envisagé de poursuivre, voire renforcer cette ouverture territoriale et de créer de nouveaux partenariats. Pour mémoire, les partenaires actuels de la Maison des Arts sont identifiés dans le tableau ci-dessous, au regard de l'historique des relations entre la Maison des Arts et ces structures :

Partenaires Versants d'Aime	Partenaires hors Versants d'Aime
Multi-accueil Amstramgram	SACEP, TIPI Bourg-Saint-Maurice, (Service d'Action Sociale et Éducative de proximité) Association Le Gai Logis siège à Albertville
EHPAD La Maison du Soleil	
Accueil de Jour de Landry	
SSIAD	
E.A.C	
Scolaires des 4 communes	

De même, la Maison des Arts intervient auprès des scolaires dans différentes écoles :

Partenaires Versants d'Aime	Partenaires hors Versants d'Aime
Écoles dites « isolées »	
École « Les Petits Montagnards », Peisey-Nancroix	Demandes reçues de : École de Brides-Les-Bains, École de Moutiers, École de Sainte Foy...
École de Centron	

L'ensemble des interventions réalisées par la responsable de la Maison de Art au titre de la sensibilisation des publics, des visites d'exposition et des ateliers représentent un coût non négligeable pour les Versants d'Aime. Aussi, il semble judicieux de demander aux bénéficiaires de ces services une participation financière.

Il est enfin proposé de différencier les tarifs afin de privilégier les établissements, écoles et associations locales (territoire communautaire). Ainsi, ces derniers ne participeraient qu'aux seuls frais de matériel. Quant aux autres, leur participation serait appelée pour les visites (prestation de la responsable selon le tarif horaire), le matériel et, le cas échéant, les frais de déplacement.

Corine MICHELAS demande si d'autres écoles hors canton ont déjà demandé ce type de prestations, et si elles avaient été facturées.

Le Président indique que des écoles ont sollicité la responsable de la Maison des Arts l'année dernière et cette année, et qu'à l'époque rien ne leur avait été facturé. Il précise également que toutes les interventions doivent se faire dans le cadre du temps de travail de la responsable de la Maison des Arts, sans devenir une charge de travail substantielle

Christian DUC propose d'arrondir les prix pour avoir des montants plus clairs et faciles à répartir entre élèves.

Le Conseil décide de la gratuité totale de ces prestations pour les écoles de la COVA et approuve l'établissement des différents tarifs des prestations proposées par la Maison des Arts tels que présentés ci-dessous :

	1h	1h30	2h	2h30	3h
Visite	Cout de la prestation : 19€	Cout de la prestation : 28€	Cout de la prestation : 38€	Cout de la prestation : 47€	Cout de la prestation : 56€
Atelier	Matériel : <10 personnes :20€ <15 personnes :25€ <20 personnes :30€ <25 personnes :35€ <30 personnes :40€ + prestation : 19€	Matériel : <10 personnes :24€ <15 personnes :30€ <20 personnes :36€ <25 personnes :42€ <30 personnes :48€ + prestation : 28€	Matériel : <10 personnes :29€ <15 personnes :34€ <20 personnes :36€ <25 personnes :42€ <30 personnes :51€ + prestation : 38€	Matériel : <10 personnes : 35€ <15 personnes : 40€ <20 personnes : 44€ <25 personnes : 51€ <30 personnes : 61€ + prestation : 47€	Matériel : <10 personnes : 42€ <15 personnes : 48€ <20 personnes : 52€ <25 personnes : 61€ <30 personnes : 73€ + prestation : 56€
Visite et Atelier	Matériel : <10 personnes :20€ <15 personnes :25€ <20 personnes :30€ <25 personnes :35€ <30 personnes :40€ + prestation : 19€	Matériel : <10 personnes :24€ <15 personnes :30€ <20 personnes :36€ <25 personnes :42€ <30 personnes :48€ + prestation :28€	Matériel : <10 personnes :29€ <15 personnes :34€ <20 personnes :36€ <25 personnes :42€ <30 personnes :51€ + prestation :38€	Matériel : <10 personnes : 35€ <15 personnes : 40€ <20 personnes : 44€ <25 personnes : 51€ <30 personnes : 61€ + prestation : 47€	Matériel : <10 personnes : 42€ <15 personnes : 48€ <20 personnes : 52€ <25 personnes : 61€ <30 personnes : 73€ + prestation : 56€

3. EQUIPEMENTS SPORTIFS ET DE LOISIRS

✓ **Autorisation de dépôt du dossier PAVILLON BLEU 2017**

Le Président rappelle que le plan d'eau des Versants d'Aime a obtenu chaque année depuis 2012 le label Pavillon Bleu. En Savoie, seul deux sites en sont dotés : Grésy sur Isère et les Versants d'Aime.

Il rappelle que cette récompense vient saluer l'ensemble du travail réalisé par la communauté de communes sur ce secteur. En effet, l'obtention de ce label est soumise à de nombreux critères. Les Versants d'Aime ont donc fourni un travail d'ampleur et de qualité afin de contribuer à l'obtention de cette distinction :

- Dispositif d'oxygénation du plan d'eau
- Traitement des algues
- Aménagement de plages et de mises à l'eau
- Mise en place de jeux et d'activités pédagogiques autour du milieu naturel
- Mise en place de poubelles permettant le tri sélectif
- Aménagements paysagers pour l'ombrage et la sécurité des visiteurs
- Surveillance de plages
- Aménagement de sanitaires et de douches
- Amélioration de la signalétique
- Analyses d'eau régulières (huit fois par an, réalisées par un laboratoire indépendant)

Il propose au Conseil de poursuivre la labellisation Pavillon Bleu pour le plan d'eau et de déposer un dossier de candidature pour 2016.

Il indique que le dépôt des dossiers de candidatures pour l'obtention du label Pavillon Bleu 2017 pour le plan d'eau doit être fait avant le 4 décembre 2016.

Le dépôt du dossier est facturé :

- 1 585 euros pour le jury national
- 120 € pour le jury international si le site est retenu par le jury national

Il ajoute que le tarif du dépôt des dossiers en 2015 était de 1 055 €. Cette augmentation résulte du passage de la communauté de communes des Versants d'Aime dans la tranche des collectivités de plus de 10 000 habitants.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le dépôt du dossier Pavillon Bleu 2017 aux conditions présentées ci-dessus.

4. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET AGRICOLE

- ✓ **Approbation du compte administratif 2014 et des comptes de gestion 2014 et 2015 du Syndicat de Redynamisation du site de défense de Haute tarentaise - Répartition de l'actif et du passif suite à sa dissolution**

Christian DUC, vice-président aux finances, rappelle l'existence du syndicat de redynamisation du site de défense de Haute Tarentaise, dont la communauté de communes des Versants d'Aime était membre, a pris fin le 20 février 2015, à l'échéance prévue dans la délibération du conseil syndical du 22 mars 2013. Celle-ci a permis la prolongation de la durée de vie du syndicat prévue initialement jusqu'au 19 octobre 2013 par l'arrêté préfectoral du 19 octobre 2009.

Il rappelle que l'arrêté préfectoral du 3 octobre 2016 prend acte de la dissolution de ce syndicat au 20 février 2015.

Le syndicat de redynamisation du site de défense de Haute Tarentaise a été mis en sommeil à l'issue de l'exercice 2014. Le syndicat étant désormais dissous, il n'existe plus d'organe officiel en exercice pour procéder aux différents votes de clôture et il appartient, en conséquence, à ses membres de prendre acte et de délibérer, chacun à son tour sur les questions ci-dessous mentionnées.

Il explique qu'il convient en effet de procéder au vote du compte administratif de l'exercice 2014, et compte tenu d'un excédent de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2014 à hauteur de 1 005.48 €, de reprendre l'excédent en report à nouveau pour l'exercice 2015, et enfin d'approuver les comptes de gestion des exercices 2014 et 2015. Il conviendra également de répartir l'actif au prorata des contributions appelées.

Le Président propose au Conseil d'approuver le compte administratif 2014 du syndicat de redynamisation du site de défense de Haute Tarentaise tel que résumé ci-dessous :

	Prévisions totales	Réalisations
Section de fonctionnement		
Dépenses	17 900 €	16 895,50€
Recettes	17 900 €	2 951,50€
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		-13 944,00€
RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT		14 949,48€
RESULTAT DE CLOTURE		
Résultat de fonctionnement		1005,48€

Il propose au Conseil d'approuver les comptes de gestion de Monsieur le Trésorier Principal de Bourg-St-Maurice, pour les exercices 2014 et 2015 dont la tenue n'appelle ni observation ni réserve.

Il propose enfin de répartir l'actif constitué de l'excédent définitif de clôture de 1 005.48 € entre ses différents membres contributeurs :

- 201.10 € pour la commune de Bourg-St-Maurice, correspondant à sa contribution à hauteur de 20%
- 50.27 € pour la commune de Sées correspondant à sa contribution à hauteur de 5%
- 754.11 € pour le Conseil départemental de la Savoie, correspondant à sa contribution à hauteur de 75%

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le compte administratif pour l'exercice 2014 du syndicat de redynamisation du site de défense de Haute Tarentaise, il approuve les comptes de gestion de Monsieur le Trésorier Principal de Bourg-St-Maurice, afférent au Budget du syndicat de redynamisation du site de défense de Haute Tarentaise, pour les exercices 2014 et 2015, et approuve la répartition de l'excédent de clôture définitif.

5. ENVIRONNEMENT

✓ **Fonds de concours pour les moloks de La Plagne Tarentaise (Macot)**

René LUISET, Vice-président aux marchés, aux travaux et au patrimoine rappelle que dans le cadre de la mise en place des conteneurs semi-enterrés, il est convenu que les communes financent 50 % du montant hors taxe de l'opération en versant à la Communauté de communes un fonds de concours.

En 2016, une grappe de trois conteneurs a été mise en place rue de la Chaille sur la commune de La Plagne Tarentaise. Le tableau ci-dessous détaille le coût des travaux.

Désignation	Montant en € HT
Fourniture des trois cuves	7 109,04
Préparation et pose des trois cuves	3 129,21
Total HT	10 238,25
TVA	2 047,65
Total TTC	12 285,90
Part de la Communauté de Communes	7 166,78
Part de la commune de La Plagne Tarentaise	5 119,12

Il rappelle que selon la note PRO 2015-019 établie pour la réalisation de cet aménagement, les travaux étaient estimés à 10 373,26 € HT soit une participation de la Communauté de Communes des Versants d'Aime de 7 261,76 € et une participation de la commune de La Plagne Tarentaise de 5 186,63 €. Afin que la Communauté de Communes des Versants d'Aime puisse émettre un titre de recette de 5 119,12 € à l'adresse de la Commune de la Plagne Tarentaise il est nécessaire que les deux collectivités délibèrent sur le montant du fond de concours.

Le Conseil Communautaire fixe à l'unanimité le montant du fond de concours à verser par la commune de La Plagne Tarentaise.

6. DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DE L'ORGANE DELIBERANT ET INFORMATIONS AU BUREAU

Le Président rappelle que conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, lors de sa séance du 7 septembre 2016, le Conseil Communautaire délègue plusieurs de ses attributions au Président (délibération n°2016-130).

Selon les mêmes dispositions, le président de l'EPCI doit rendre compte, lors de chaque réunion de l'organe délibérant, des attributions qu'il exerce par délégation de celui-ci. Depuis la séance du Conseil Communautaire du 26 octobre, 22 décisions ont été prises.

Aucun commentaire n'est fait en séance sur ces décisions.

Le Président donne les dates des prochains bureaux et conseil communautaires

CONSEILS COMMUNAUTAIRES :

1. Mercredi 30 novembre 2016, 18h30
2. Mercredi 14 décembre 2016, 18h30

Le Président lève la séance à 19h15.